

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENTN^{os} 1091 à 1100présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 4

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la consultation du CE sur les orientations stratégiques de l'entreprise soit distincte de l'information et consultation du CE sur l'utilisation du crédit d'impôt compétitivité emploi.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	1091	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	1092	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	1093	de	M.	François ASENSI
Adt n°	1094	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	1095	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	1096	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	1097	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	1098	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	1099	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	1100	de	M.	André CHASSAIGNE